

Jeudi, 31 août 2006

Technologie et assistanat

Assistances à la conduite ou conducteurs assistés ? Depuis quelques années, l'homme (après, l'homo motardus) peut profiter dans le civil d'une technologie à la base des explications purement techniques, allez voir ici car tel n'est pas le propos. Le progrès, nul besoin à présent de savoir lire une carte routière et de se fier à un conducteur chez de nombreux individus de cette planète, il suffit de suivre les indications. Il faudrait tout de même garder en mémoire que ce système est une aide à la machine faite pour réfléchir quand vous êtes totalement dépourvu de sens logique.

Il est à moto, il est jeune, il profite de sa nouvelle monture et se trouve fort sur la route perpendiculaire passe au stop sans même ralentir. Il freine brutalement pour couper ledit panneau de signalisation avec sa tête (merci le casque) et se réveille à l'hôpital.

Que tout le monde se rassure, il va mieux. Durant ces deux semaines, il y a bien eu un procès. La personne qui conduisait la voiture a justifié le fait de ne pas avoir arrêté la voiture. Comme me disait le G.P.S. et il ne m'a pas dit de m'arrêter au stop. »

Aux Etats-Unis, il y aurait déjà un procès contre le fabricant de l'appareil qui indique à deux mètres présent sur le bord de la route (sans parler de la bande blanche à l'arrêt pour contrôler avant de s'engager). Un tel procès n'aura pas lieu ici (et tant mieux) car ce sont des contraventions pour débilite excessive et incapacité totale à agir de manière adéquate. Je suis stupéfait qu'on puisse penser être dans son bon droit lorsqu'on sort un véhicule qui ne peut pas être en tort alors qu'on baffoue les règles élémentaires du code de la route.

La vitesse tue paraît-il. Certes, c'est le credo le plus rentable sur un plan financier. On ne rendra-t-il compte qu'on peut être dangereux sous la vitesse autorisée si on a un accident. Allez, demain on se met un bandeau sur les yeux pour traverser la ville à 40 km/h. En dessous de 50 km/h on ne peut pas être dangereux.

La tendance actuelle est à la déresponsabilisation des gens. En leur imposant des règles martelant qu'il ne faut pas s'en écarter, on leur évite de penser, on leur permet de ne pas penser. Car c'est bien connu, c'est toujours l'autre qui conduit mal, c'est toujours l'autre qui ne pense ou de se remettre en cause, ça ne peut pas être de votre faute, jamais.

On pourrait étendre cette diatribe aux voitures équipées de systèmes permettant de maintenir des distances de sécurité, dont les phares s'allument quand il fait sombre, ou mieux encore les essuies-glace se mettent en route quand le pare-brise est mouillé. La technologie c'est bien, un cerveau c'est quand même mieux. Tags pour ce billet : technologie

Posté par P'tit Lu dans Humeur à 21:23

Mercredi, 23 août 2006

Alien Nation

Un texte qui m'avait plu à l'époque, ressorti des tréfonds du Net. Pure spéculation ? (texte original de Nicolas Boulay disponible sur <http://olivier.rioland.free.fr/> / GNU Linux & Hurd Magazine n°34)

Cela se passe dans le futur, mais un futur que l'on préférerait bien plus éloigné. Ca y est, il est arrivé. On ne l'attendait pas de si tôt. A force d'en entendre parler, on l'a oublié. Sentence 24 est sorti. Il s'agit de l'e-book. C'est l'outil indispensable. Le fabricant est sympa. Le système permet de lire le format des versions 19 et uniquement avec lui-même ! Par contre, il n'y a plus de port pour cartes à puce sur la plupart des livres. Il n'y a donc plus que l'accès Internet par UMTS à 300 F par données. En plus, le nouveau modèle est 30% plus cher ! Si on veut bénéficier des anciens documents, on peut copier ses cartes vers son PC par Internet à condition que la carte ne soit pas cryptée, ce qui est le cas de la plupart. racheter.

Bien sûr on pense toujours pouvoir utiliser le Sentence 22. Mais comme il ne coûte plus que 22€ mais "d'une cession temporaire de licence de droit de propriété d'objet", je vais acheter un nouveau. Ma licence de l'ancien appareil expirait au même instant du marché. On n'arrête pas le progrès !

Les répertoires privés virtuels sont censés pouvoir nous donner accès à nos données n'importe où sur la planète. C'est sûr, c'est pratique. Mais c'est aussi beaucoup plus cher lorsque le serveur n'est pas complètement saturé, il peut être en "opération de maintenance" pour le but d'améliorer le service à nos clients" : en bref, planté.

Donc, la plupart des gens dupliquent ce genre de compte, ce qui coûte quelque chose, donc pratiquement rien : en gros, une centaine de francs par an et par compte. On ne voit pas de voir partir l'argent petit à petit. Mais en fait, au final, on dépense plus d'argent. Ce qui est intéressant avec l'e-book et l'Internet sans fil, c'est que l'on ne paye rien pour cela, si on utilise peu son livre, on ne l'aura pas payé pour rien. Par contre, si on l'utilise beaucoup, on paie, ça plaît, on paye plus. Il paraît que c'est plus juste. C'est les bibliothèques qui devraient être financées. Enfin, qui peut se permettre de les fréquenter encore ?

Certains grincheux ont essayé de contourner le système. Les vieux graveurs de DVD sont les seuls les graveurs "sécurisés" sont autorisés. Il subsistait bien les lecteurs de DVD. Les documents de 50 Mo à plusieurs Go ? Les DVD gravés sont revendus une fortune. Il devient impossible de disposer d'un support physique de sauvegarde. Lorsqu'on demande un accès à un "virtual private folder" ... c'est presque gratuit. d'ailleurs les données. Qui oserait se plaindre ? Cependant en regardant de plus près les machins de 10 pages écrits en caractères taille 6 que l'on passe d'un clic rageur à des tenues responsables à plus de la hauteur du prix du service : amusant, non ? L'autre jour, j'ai discuté avec un vieux Dino, un type qui fait de l'informatique depuis l'époque d'avant le Security System Standards and Certification Act (SSSCA). HURD/L4 et tous les petits problèmes liés (il me parlait aussi des petites bêtes connaisseurs, les trolls, je crois). Installer un OS ! Je n'avais même pas pensé à ça. Tout avait commencé en 2001. Les majors s'étaient rendus compte qu'il était impossible de contrôler totalement logicielle ou s'appuyant sur un support pour empêcher toute copie, comme les cassettes VHS.

Cette loi impose donc d'inclure une puce de cryptographie dans chaque appareil pour empêcher l'exploitation de documents non signés. Le système lit une signature diluée dans le document qui doit correspondre à une autorisation prise sur le Net ou à un mot de passe. Le projet a fini par être adopté aux Etats-Unis. La plupart de ses détracteurs n'ont pas tenu à son application réelle. En effet, la majorité du hardware est fabriqué en Asie et ne peut pas être respecté.

C'est pourtant ce qui s'est passé. Les cartes mères de PC sécurisés n'étaient pas disponibles. Les fonctions pouvaient être désactivées. Il circulait pas mal de patches et autres logiciels des signatures sur le Net.

Je ne sais pas si c'est lié, mais au même moment, les versements au Congrès

dépassé la contribution de Microsoft. Quelques temps plus tard, il était interdit sur lequel il était possible de désactiver les protections. Vu la taille du marché américain, les produits à puce de cryptage devenaient n de gamme du reste du monde a été envahi par ce type de machine. Personne n Une menace de taxation de 100% des compagnies vendant encore du matériels USA vient terminer le tableau. C'est une ingérence dans les affaires du monde protéger les intérêts américains !

Payer pour accéder à l'information ?

Le vieux Dino (il se fait appeler DenyB) que je connais est directeur de la rédaction Hakerz. Il dit ne pas comprendre pourquoi l'on devrait être obligé de payer un bien compris ce qu'il voulait dire. Où est le problème ?

De toute façon il faut bien en avoir un. L'état ne fournit plus que des documents 1000 tonnes de papier par an. Il faut bien pouvoir lire son avis d'imposition ! Il me demande aussi pourquoi il n'y a qu'une seule société sur le marché. Je n fait, honnêtement, euh ... je m'en fous. Qu'est-ce que je n'avais pas dit ! Pénalité coût d'accès aux connaissances, la prise de contrôle par une seule entité de type morale qui englobe tout ça, etc. ... etc.

En plus il le vend 10 Euros son canard. Il ne s'embête pas ! D'après lui, c'est veulent encore diffuser le journal. Or, il se vend plutôt bien, les marges doivent Dans sa jeunesse, il était passé aux assises. Il a fait un an de prison à cause magazine de l'époque, il avait livré un DVD qui contenait un lecteur multimédia dans une partition cryptée vue comme des secteurs défectueux sur un ordinateur. Avant le SSSCA, on pouvait faire tourner n'importe quoi sur un ordinateur. Avec de l'OS, il a fallu faire certifier ses lecteurs multimédia pour avoir le droit d'activer (puces vidéo et carte son). Si le lecteur multimédia avait un défaut, il pouvait être en mode non protégé pour gagner un peu de performance. Un copain m'a assuré Mais bon, comment le croire ?

Il circulait beaucoup de cracks du lecteur multimédia pour continuer à voir des films étaient au format .avision. Ce codec était extrêmement performant. De plus, il était disponible gratuitement sur le site Web de L'Universal OS Company.

Puis vint le jour où seuls les .avision détenant un certificat ont pu être lus sur un lecteur multimédia vérifiait sur le Net si l'utilisateur avait bien le droit de visionner le film même pour ses propres films de vacances. Certains ont perdus ainsi deux ans à attendre cette obligation.

Il arriva une période où il fut difficile de trouver de nouveaux films. Puis le SSSCA devinrent obligatoires pour décrypter les données des .avision. Il y eut quelques films vidéo qui sortait vers l'écran. Mais la puce de décodage LCD détenait aussi un droit et n'acceptait pas de visionner un flux vidéo non approuvé par une puce de décodage. Certains groupes de criminels hackers criaient au scandale. Ils voulaient faire passer les films, ils voulaient le faire sans certificat, d'autres n'arrivaient pas à en obtenir : trop coûteux. On vit quelques manifestations avec au maximum 1000 personnes. Après une campagne de "hacking sur le Net", ils se sont calmés. N'empêche que j'aurais bien aimé savoir ce que ça bien signifier.

Un copain m'a dit que certains ont été arrêtés pour avoir vendu des compilations de logiciels condamnés à rembourser toutes les copies des différents logiciels, une vraie fraude. Son petit frère avait acheté un de ces DVD car il avait vu qu'il contenait le programme d'un truc de cul, les logiciels de PAO il s'en foutait. Il paraît que cela coûtait de l'argent ! Et il y en avait une bonne dizaine sur chaque galette. Une sacrée facture au lieu de freeware.

Payer pour s'identifier ?

Bon, allons l'acheter ce fameux e-book ! Et zut, pour l'acheter, il faut signer un contrat de dépositaire de clef publique.

Mon Dino préféré m'a assuré qu'"avant" on pouvait signer avec un simple stylo. Bonjour la sécurité ! Mais au moins j'aurais eu moins à payer.

Il paraît qu'il y avait un système de réseau de confiance mais qui n'a jamais marché du programme. Malheureusement, le code était d'origine bienveillante et personne n'a voulu. Autour du début du millénaire, des concepts ont radicalement changé quand ils sont passés du numérique. Une croyance populaire était "l'impunité sur Internet". Les gens peurent plus dans le cyberspace et que ce monde était par essence dangereux.

Ainsi, du jour au lendemain, on força la création de nouvelles lois pour "contrôler" la loi. Je ne comprends toujours pas la différence entre une lettre manuscrite et un téléphone, un livre et un .pdf, un disque et un MP3.

Ce dernier point avait beaucoup été discuté. Le disque permettait d'être écouté, permettait de le faire écouter à n'importe qui. Et ce droit était illimité dans le sens qu'un abonnement pour accéder à un portefeuille de musique. Puis on paye plus ou moins une chanson pendant un mois, pas le droit de copie : inutile puisque l'on télécharge, cela n'est pas prévu de pouvoir recharger les chansons en cas de problème ! En plus, pour éviter les copies, il est quasiment impossible de trouver du matériel même si c'est de la musique que vous avez produite vous-même ! Si vous en faites un professionnel, soit un pirate en puissance.

Et si on veut le faire, il faut se déclarer et faire partie d'un fichier informatique de musique. Une mine d'informations totalement gratuites pour eux. Sans rien faire, ils ont accès en avant-première aux morceaux, soi-disant pour pouvoir faire des copies pirates.

Twiiiiiiiiip !

Tiens, le super bigophone antiNSA du voisin qui sonne (un bricolage de vieux tuyaux et de Net dont les fils passent par les gaines d'eau). Qu'est-ce qu'il me veut celui-là ? Il est devenu complètement parano. Il dit qu'au moins personne ne peut pirater son réseau. Il pense que quelqu'un avait piraté le réseau de l'immeuble et avait sniffé les données (compte mail, compte Internet, numéro de CB, code d'accès aux services bancaires, etc.). Il a des problèmes : inscription sauvage (soi-disant) à des sites de cul, arrivée de fichiers de correspondance et de chat X en direct, envoi de photos à sa mère de son père, etc. Après quelque temps, cela n'allait plus du tout entre son père et sa mère, qui est maintenant barrée.

Mon voisin est persuadé que c'est la boîte de son père qui a fait le coup parce qu'elle a une prime d'ancienneté (15 ans) pour le virer. Alors elle aurait engagé un "nettoyeur de démission" de son père coûte moins cher.

Je ne sais pas ce qui est vrai, mais en tout cas ça n'a pas coûté trop cher à l'heure de la démission avant de mourir. Il venait de rater un rendez-vous super important. Le jour de la veille mais est tombé en panne d'essence le lendemain matin. Il croyait perdre tout ce qu'il avait que l'on avait siphonné son réservoir.

Au début je croyais qu'il délirait. Mais vu qu'il est arrivé en gros la même chose à sa son entreprise, j'ai comme un sale goût dans la bouche. Un plan social, même si les médias (cela nuit à leur image de marque), aide au moins les employés. Les entreprises font cela tout de même, pas à des gens qui ont trimé pour eux.

En tout cas il est persuadé que si on avait crypté les transmissions, tout cela n'aurait pas été possible. Ces transmissions-là n'étant pas jugées primordiales, on n'a pas le droit de les sécuriser, elles utilisent un cryptage avec tiers de "confiance". Il y a 5 ans, il y a eu une affaire où un de leur serveur secondaire d'essai de tenue de charge aurait subi une attaque. Enfin, bref, pour un serveur d'essai, il devait contenir un paquet de trucs intéressants. Ils ont fait voler leur identité et que l'on entend encore aujourd'hui des pauvres parler à la radio. Au total, il devrait y en avoir plus, mais les médias sont vite passés à autre chose.

J'avais entendu l'histoire d'un type qui avait des tas de problèmes. Son employeur était un casier judiciaire. On avait vidé son compte en banque. Il avait eu des problèmes de santé. Enfin, bref, son double s'amusait bien. Et l'autre devait tenter de prouver chaque jour tout cela. Je crois que cela continue encore.

Le vieux Dino m'avait dit qu'il avait décrit cela il y a plus de 20 ans, dans un livre. On ne peut jamais garantir une sécurité absolue contre une intrusion. On peut seulement atteindre un niveau nécessaire aux pirates pour entrer dans le système.

J'ai rétorqué que la société avait fait prouver son système de sécurité grâce à des preuves formelles. Le Dino m'a répondu que le code n'est prouvable que pour sa validité doit être parfaitement défini, mais ils ont sans doute oublié quelques paramètres de la mémoire, la surcharge de la machine ou l'irruption de cas bizarres.

Cela me rappelle une autre histoire. Il s'agit du plan "Sécurité Omnisciente". Tous les systèmes de télé-surveillance des lieux publics avaient été couplés à un système de reconnaissance capable de reconnaître toutes les personnes recherchées.

Après des résolutions un peu rapides d'affaires, certains se sont demandés si on pouvait faire de tout ce qui était filmé. Le système donnerait un numéro unique à chaque personne.

tard, il suffirait de l'identifier sur une photo ou un film et l'on pourrait associer ce qui avait fait, n'importe quelle journée ! Le plus drôle, c'est qu'ils ont viré le système et rendu compte que la direction de la surveillance était complètement noyautée par ces gens. Ces gens pouvaient ainsi surveiller qui ils voulaient, menacer qui ils voulaient, faire des gestes de n'importe qui, ainsi que ceux de sa famille. Ils connaissaient tous les petits manquements à la loi, etc. Ils pouvaient faire chanter qui ils voulaient. Certains ont commencé à voir l'état comme un groupe de pression comme un autre, sans vraiment une quelconque volonté publique. Ces mêmes personnes se sont demandées de leur faire confiance. On les a emprisonnées pour "apologie de crimes". Quand on confie de tels pouvoirs à un organisme, il vaut mieux qu'il soit sûr. Il est impossible d'être sûr à 100%, et que ce genre de furoncle n'a rien à faire dans les médias ou rendait publiques les informations concernant les accès à la base et non so

?
Le Dino me répondit "Et Dieu, alors ! Il pourrait toujours le faire sans être vu". Il parlait de l'administrateur système qui peut effacer toutes les traces qu'il veut. Il n'y a pas de surveillance croisée ... "Non ?" Bon d'accord.

"Turlutu, tutu, You've got a mail !"

Tiens, un courrier de mon assurance. La vache ! 30% d'augmentation sur ma prime. Je n'ai pas été malade l'an passé. Récemment, j'ai eu un rhume bien costaud. Ils ne veulent pas acheter le médicament à rembourser, sinon ils auraient vu que j'étais malade. Mais ils ont ma carte bancaire.

L'andouille ! On m'avait pourtant prévenu que maintenant les banques avaient accès à la base. L'assurance a dû racheter la base : un petit coup de moulinette de data mining. Ils ont dû voir "pharmacie St Paul" trois fois dans le même mois sur mes relevés. C'est un problème. Je m'en veux !

Un autre mail vient d'arriver, encore une bonne nouvelle j'imagine, c'est ma justification de la taxe de couverture des vols à l'étalage : 1.4 % en plus de la TVA. 0.2 point de plus. C'est une taxe qui sert à couvrir les frais des vols dans les magasins. C'est un peu comme la Tasca, il y a bien longtemps. L'état prend en charge le risque de vol grâce à un peu d'argent, on ne sait pas trop comment.

Il paraît qu'avant, les sociétés récupéraient ces coûts dans leur prix de vente. Mais maintenant leur garantie d'un revenu, la sécurité des magasins est devenue vraiment faible. Je n'en suis pas fier, mais je préfère parfois voler dans ces magasins. Vu que les pertes, je ne vois pas pourquoi je devrais être la seule personne honnête : payer la taxe est là pour colmater les pertes, il m'arrive de me servir ... comme tout le monde.
"Les lois de protection de la vie privée sont le pire obstacle à l'obtention de données de Disney, cité par Yahoo. Il s'agit bien de l'affirmation de la primauté de l'intérêt opposés à l'intérêt général."

Ce texte n'est pas fait pour vous déprimer mais pour que vous soyez acteurs de votre propre pure fiction.

Posté par P'tit Lu dans Humeur à 12:49